SITES DE METALLURGIE ANCIENNE DU FER DU BURKINA FASO

www.burkinafasopatrimoinemondial.com
dscpmbf@gmail.com

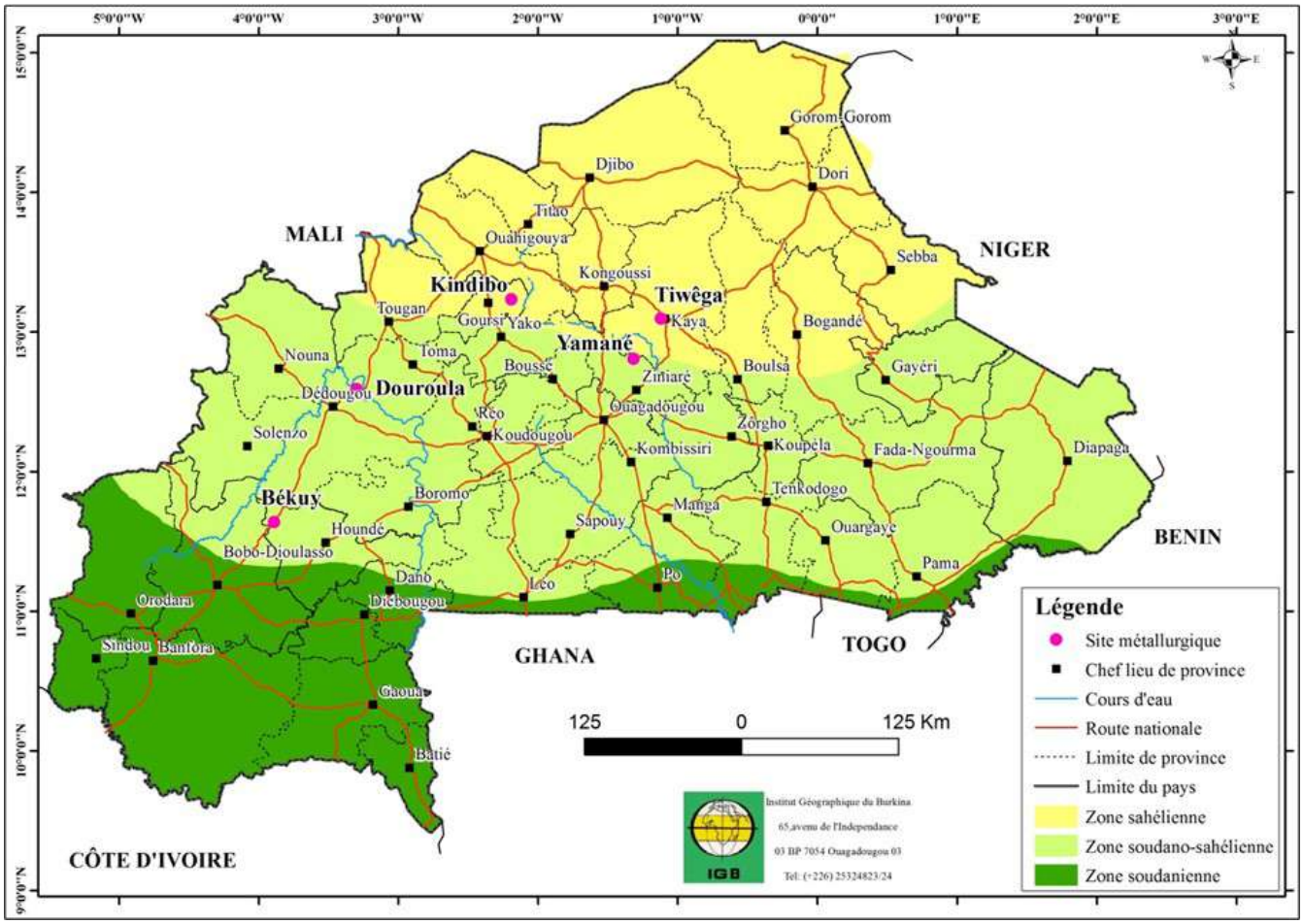

N° d'identification	Nom de l'élément	Région(s) / District(s)	Coordonnées du point central	Surface de l'élément du bien proposé pour inscription (ha)	Surface de la zone tampon (ha)
001	Site de Tiwêga	Centre-Nord/ Sanmatenga	13°05'16.46" Nord 01°08'40.94" Ouest	5,1 ha	15 ha
002	Site de Yamané	Plateau Central Oubritenga	12°49'19.12" Nord 01°18'03.73" Ouest	13,1 ha	188,4 ha
003	Site de Kindibo	Nord/Zondoma	13°14'05.32" Nord 02°10'51.40" Ouest	18,0 ha	22,6 ha
004	Site de Békuy	Hauts-Bassins/Tuy	11°37'20.61" Nord 03°53'31.01" Ouest	1,9 ha	439,5 ha
005	Site de Douroula	Boucle du Mouhoun/ Mouhoun	12°35'15.93" Nord 03°19'44.35" Ouest	84,2 ha	132,0 ha
Surface totale (en hectares)				**122,3**ha	**797 ;5836, 3** ha

BRÈVE PRÉSENTATION DU BIEN

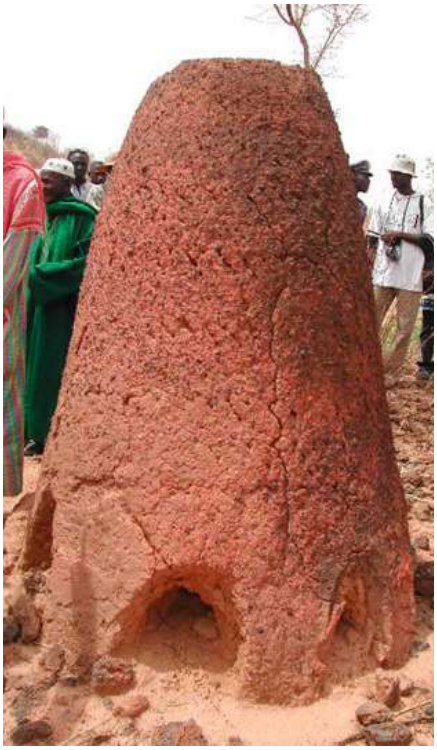

Les cinq éléments constitutifs de la série c'est-à-dire les sites de Tiwêga, Yamané, Kindibo, Békuy, Douroula, comprennent une quinzaine de fourneaux debout, plusieurs restes de fourneaux, des amas de scories, des mines d'extraction du minerai, et quelques traces d'habitations. A ces biens matériels, s'associent des éléments culturels encore vivaces. En effet, même si la réduction du fer n'est plus pratiquée aujourd'hui, les forgerons des villages avoisinants jouent encore un grand rôle tant pour fournir et entretenir les outils et instruments nécessaires à la vie quotidienne que dans de nombreux rituels.

CARACTÉRISTIQUES DU BIEN

Les cinq éléments constitutifs du bien témoignent de l'ancienneté et de l'importance de la production du fer ainsi que de son impact sur les sociétés précoloniales dans la zone sahélienne du Burkina Faso. Avec une datation remontant au VIIIe siècle avant notre ère, Douroula est le témoin le plus ancien du développement de la production du fer actuellement identifié sur le territoire du Burkina Faso, et illustre cette première phase relativement précoce du développement de la production de fer en Afrique. Tiwêga, Yamané, Kindibo et Békuy possèdent tous les quatre des fourneaux de réduction du minerai de fer remarquablement bien conservés. Ce sont également les sites qui ont des fourneaux en élévation, des sites de production massive qui, par leur ampleur, illustrent l'intensification de la production du fer au cours du second millénaire après notre ère, au moment où les sociétés d'Afrique de l'Ouest deviennent de plus en plus complexes. Le bien est directement associé à des traditions vivantes portées par les forgerons à Yamané, Kindibo et Douroula. Ces traditions s'expriment aujourd'hui par des valeurs symboliques liées à la technologie du fer au sein des communautés descendantes des forgerons et des métallurgistes.

PRÉSENTATION DU BIEN

Le Site de Bekuy

Békuy se distingue des autres composants de la série par l'organisation très structurée de l'espace, et par la quantité de scories amassées. Les cinq fourneaux, de type souterrain ou semi-souterrain, sont entourés par un cordon de scories de plusieurs mètres de long, à l'intérieur duquel on retrouve d'autres murets de partition, constitués eux-aussi d'amas. Les fourneaux sont construits en blocs de scories utilisant de l'argile comme liant. Le système d'alimentation en air est le tirage naturel. Plusieurs dizaines de puits bouchés ont également été dénombrées. À la lisière de la zone tampon, a été identifiée une probable mine de fer habitée, d'après la tradition orale, par des

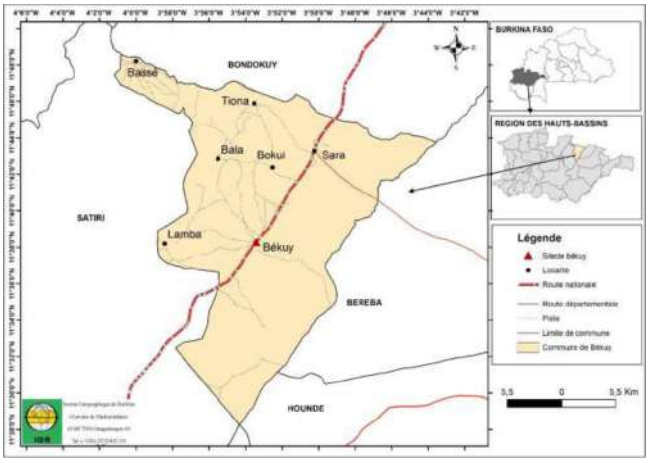

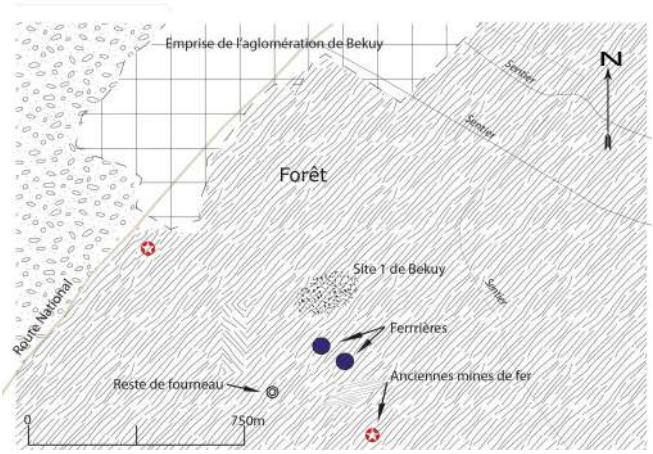

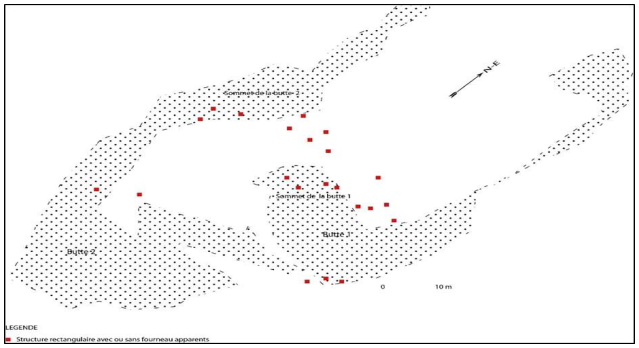

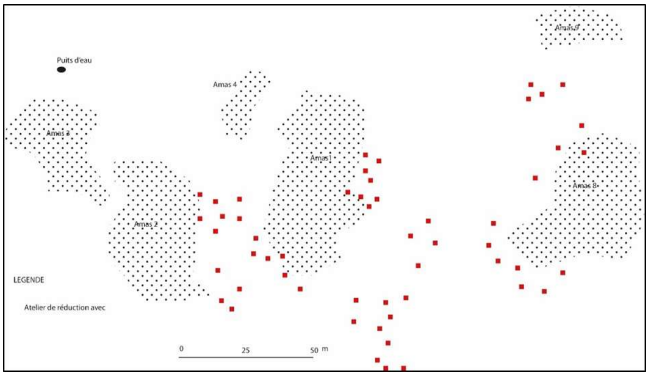

Le site de Douroula

Situé dans la même aire culturelle que Békuy, le site de Douroula comprend les vestiges d'un fourneau, de type semi-souterrain, et daté du VIIIe siècle avant notre ère, le plus ancien connu à ce jour au Burkina Faso. Il se présente sous la forme d'un creux tronconique dans le sol, avec des parois faites de terre latéritique partiellement cuite lors de son utilisation. Des champs de scories, une carrière de minerai, avec des cavités creusées dans la roche latéritique, et des buttes anthropiques ont été recensés. La répartition des quinze buttes anthropiques ont livré de la poterie, du matériel de broyage, des outils en fer, et des sépultures humaines. Leur répartition laisse apparaître des groupes de buttes interprétées comme des villages avec différents quartiers. Le site est attribué aux anciens métallurgistes de la communauté des Bwaba. Trois ateliers de forgerons fonctionnent toujours au village de Douroula.

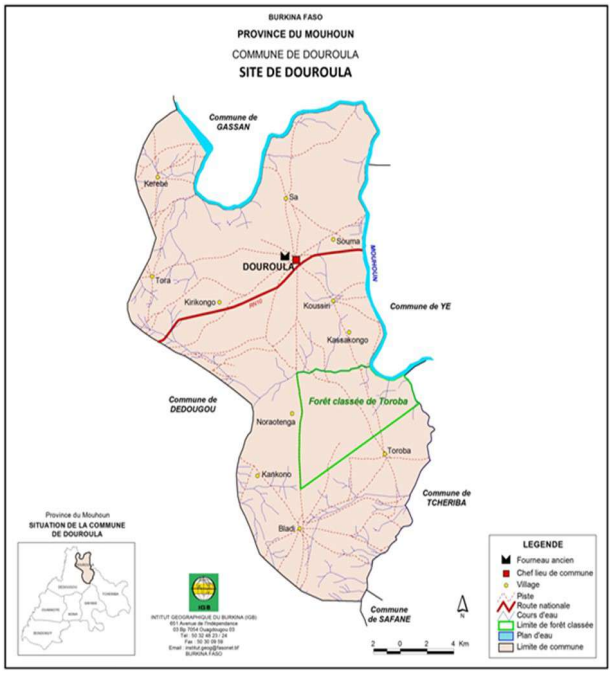

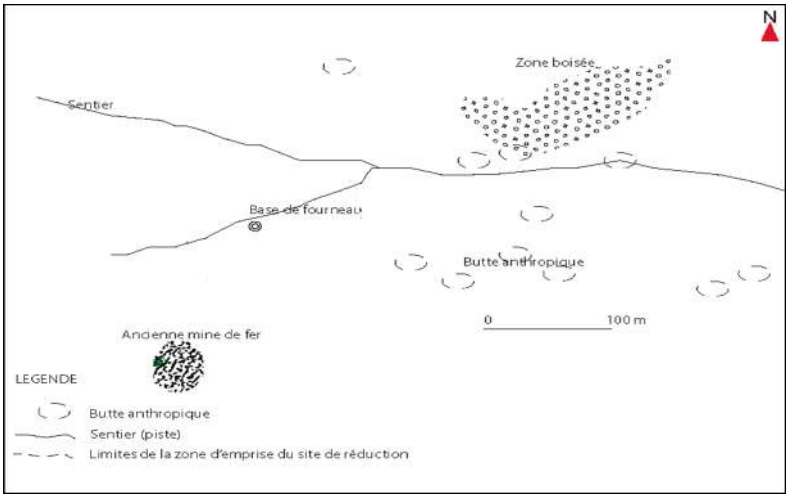

*Un musée ethnographique dénommé **Musée communal de Douroula**, présente les résultats des fouilles réalisées à Douroula ainsi qu'un aperçu plus général de la métallurgie traditionnelle dans la province du Mouhoun.*
En 2006, les vestiges issus des fouilles ont été intégrés aux collections du musée dont une reconstitution du plus ancien fourneau fouillé par Lassina KOTE

Le site de Kindibo

Le site de Kindibo comprend trois fourneaux debout, à induction directe, et de forme tronconique, allant jusqu'à 2,30 mètres de hauteur. Ils sont constitués de cercles successifs réalisés avec des boudins de terre disposés en oblique. La construction de ces fourneaux est située entre les Xe et XIe siècles de notre ère par des populations prédagomba, antérieures aux Moosé. Des bases de fourneaux, d'un type plus tardif, attribuables aux Moosé et datées après le XVe siècle de notre ère ont été identifiées, ainsi que des mines d'extraction, avec dix puits d'accès, et un ancien site d'habitat caractérisé par des buttes recouvertes de tessons. Proche du site, une famille de forgerons continue à perpétuer les savoirs liés à la forge.

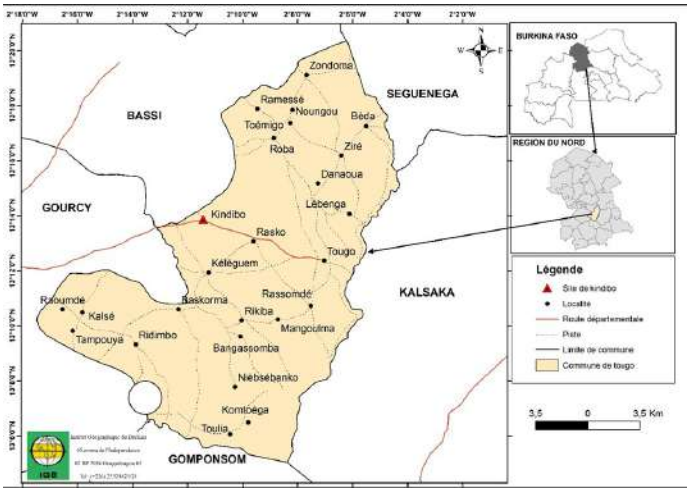

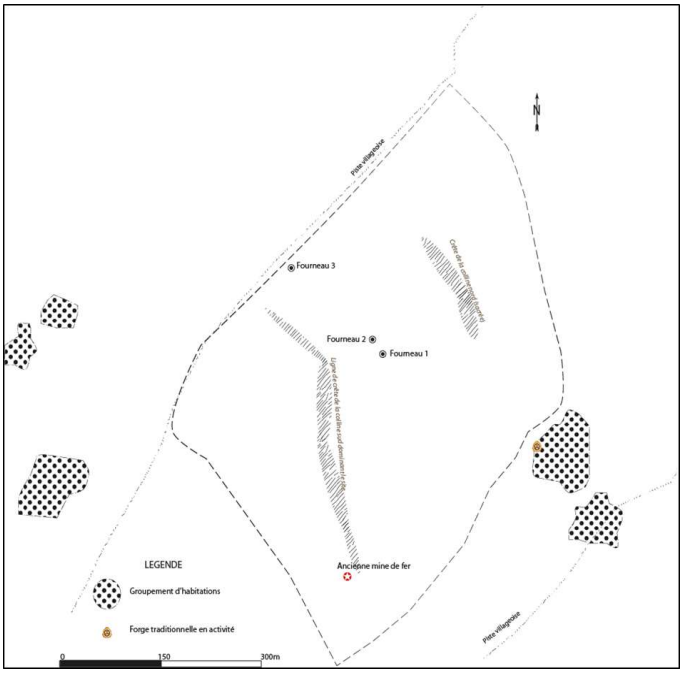

Activité connexes à la forge

Le site de Tiwêga

Le site de Tiwêga est composé de trois fourneaux encore debout, à induction directe, et des fragments de scories et de tuyères. Ce sont des fourneaux fonctionnant par tirage naturel d'air. D'une hauteur d'environ 2,60 mètres, les deux fourneaux les mieux conservés ont une forme tronconique, dont la partie inférieure est construite avec des fragments de tuyères et un enduit de terre argileuse, tandis que la partie supérieure utilise des fragments de scories.

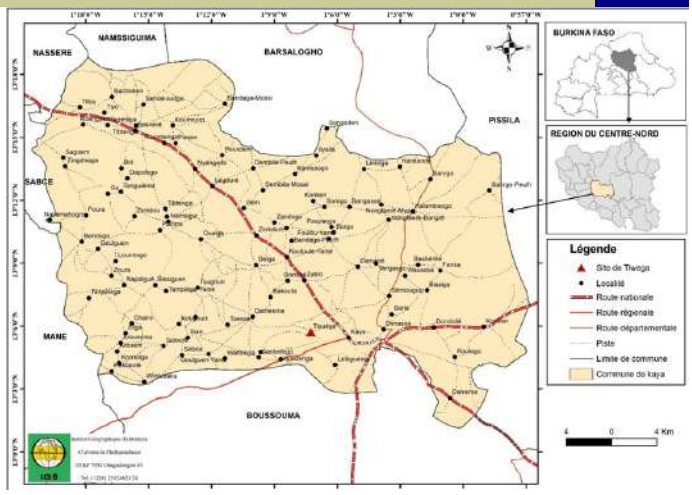

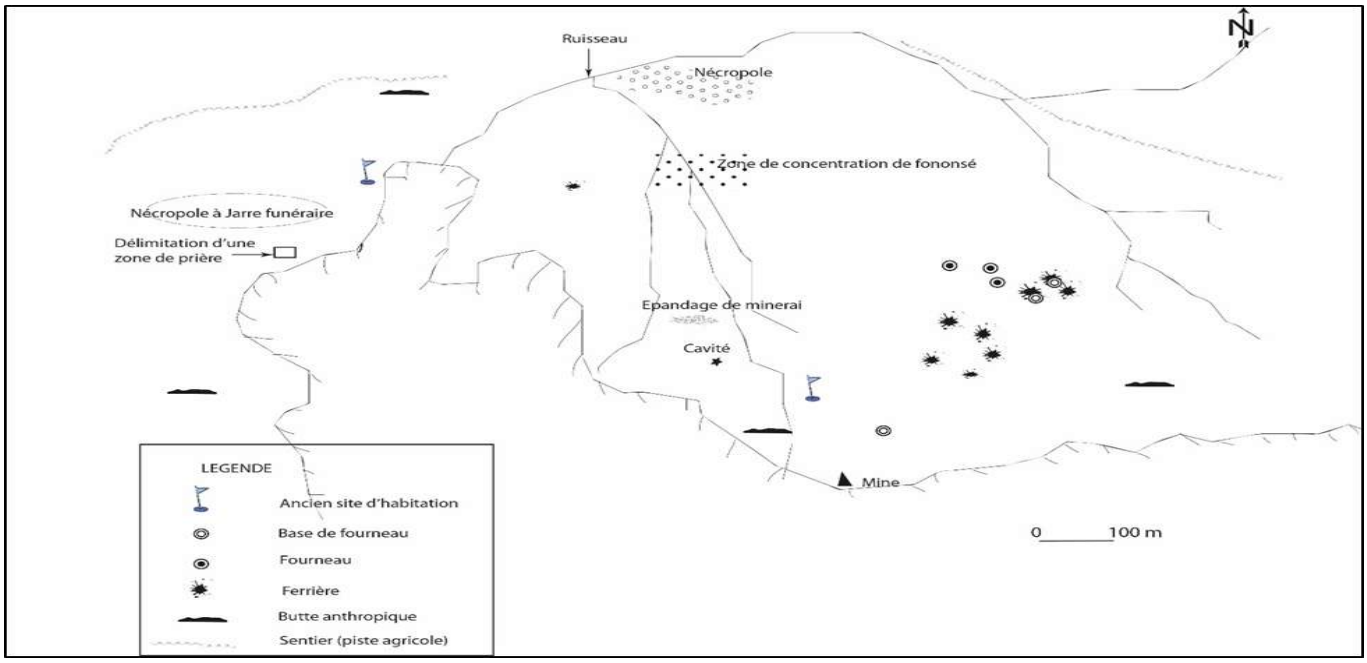

Le site de Yamané se compose de deux principaux fourneaux, à induction directe, et conservés sur une hauteur de 2,10 mètres. Ils sont construits selon le même principe, avec une alternance de couches composées de terre latéritique, de fragments de tuyères et/ ou de scories disposés horizontalement. De nombreuses bases de fourneaux, de différents types, sont visibles, ainsi que des amas dispersés de scories, des mines et des buttes anthropiques. Des fouilles effectuées sur des fourneaux proches ont permis de les dater entre le XIIIe et le XIVe siècle de notre ère. Leur abandon se situe au cours de la période coloniale. Les traditions actuelles attribuent ces fourneaux aux forgerons de la communauté des Moosé encore présents dans le village, qui continuent de produire des outils en fer avec du fer de récupération.

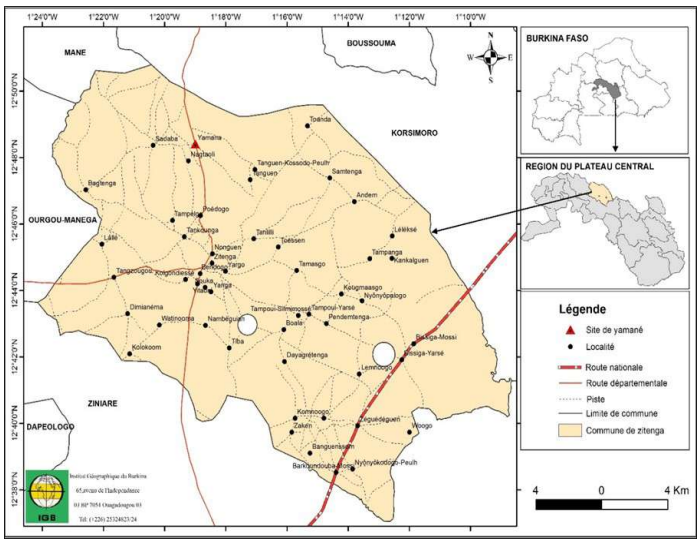

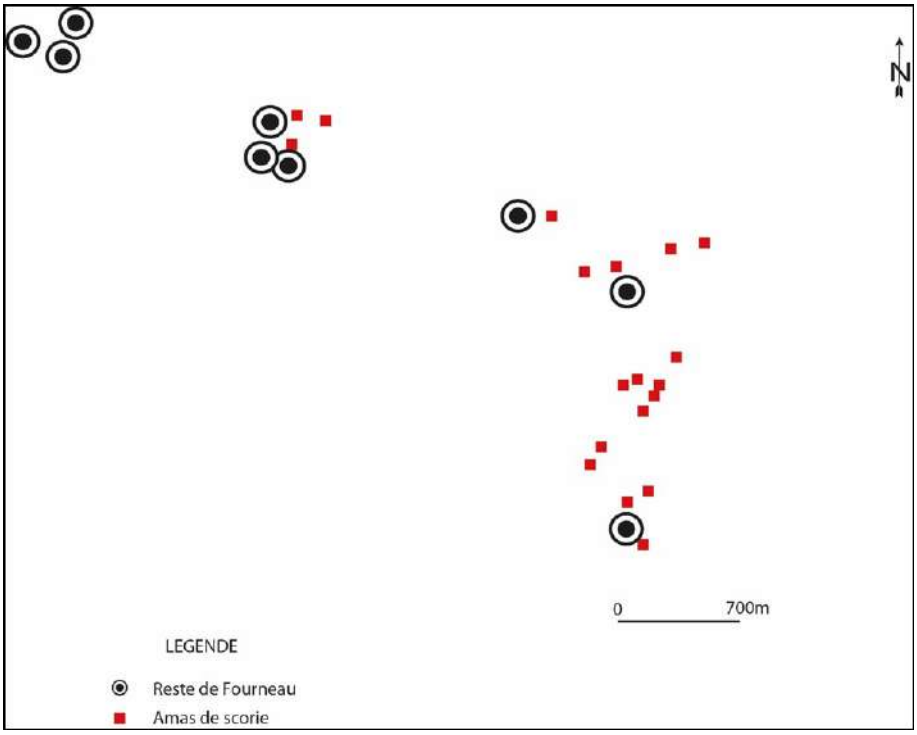

CRITÈRES D'INSCRIPTION

Le bien du Burkina Faso remplit trois critères:

Critère (iii) : Les sites de métallurgie ancienne du fer sont des témoins exceptionnels d'une tradition unique de réduction du minerai de fer, laissant aux communautés actuelles burkinabé un riche héritage technique et culturel. Douroula illustre cette première phase du développement de la production de fer en Afrique et démontre que la technologie de production du fer est déjà largement diffusée vers 500 avant notre ère dans toute la région. Tiwêga, Yamané, Kindibo et Békuy sont des sites de production massive qui illustrent l'intensification de la production du fer dans toute la zone sahélienne du Burkina Faso au cours du second millénaire après notre ère.

Critère (iv) : Les sites de métallurgie ancienne du fer sont des exemples éminents illustrant la variété des techniques traditionnelles de réduction du minerai de fer au Burkina Faso. Les fourneaux ont conservé la totalité ou la quasi-totalité de leur élévation et présentent des particularités morphologiques qui permettent de les différencier. D'autres vestiges sont associés aux fourneaux, comme d'immenses amas de scories et des traces d'extraction minière, ainsi que des traditions techniques encore vivantes. L'apparition très ancienne à l'échelle mondiale de cette technologie a eu des conséquences significatives sur l'histoire des peuples africains.

Critère (vi) : Les sites de métallurgie ancienne du fer du Burkina Faso sont directement associés à des traditions vivantes portées par le groupe socioprofessionnel des forgerons. Ces traditions s'expriment aujourd'hui par des valeurs symboliques liées à la technologie du fer au sein des communautés descendantes des forgerons et des métallurgistes. Maîtres du feu et du fer, les forgerons perpétuent des rites et des pratiques sociales ancestrales qui leur confèrent un rôle important au sein de leurs communautés à Yamané, Kindibo et Douroula.

INTÉGRITÉ

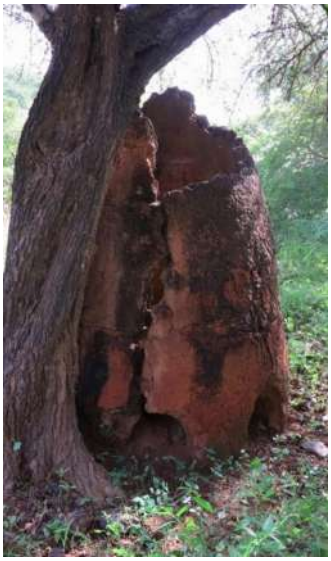

Les sites de la métallurgie ancienne du fer abritent dans leurs limites tous les attributs essentiels qui leur confèrent une valeur universelle exceptionnelle. Ils ont tous été préservés dans leur intégrité et dans leur environnement sans perturbation majeure au cours des siècles. Aucun fourneau n'a fait l'objet d'un démontage ou d'un déplacement ni d'actes de destruction par vandalisme. Seule la base de fourneau de Douroula qui a livré la date la plus ancienne a fait l'objet d'aménagement pour assurer sa protection. L'éloignement des habitations et le caractère sacré de ces zones liées aux forgerons sont une garantie de protection de l'intégrité. Néanmoins, les conditions d'intégrité sont vulnérables du fait de l'érosion hydrique et éolienne des sols, les cycles de sécheresse et corolairement, la désertification, la colonisation de certains fourneaux par des termites et des arbres et l'orpaillage.

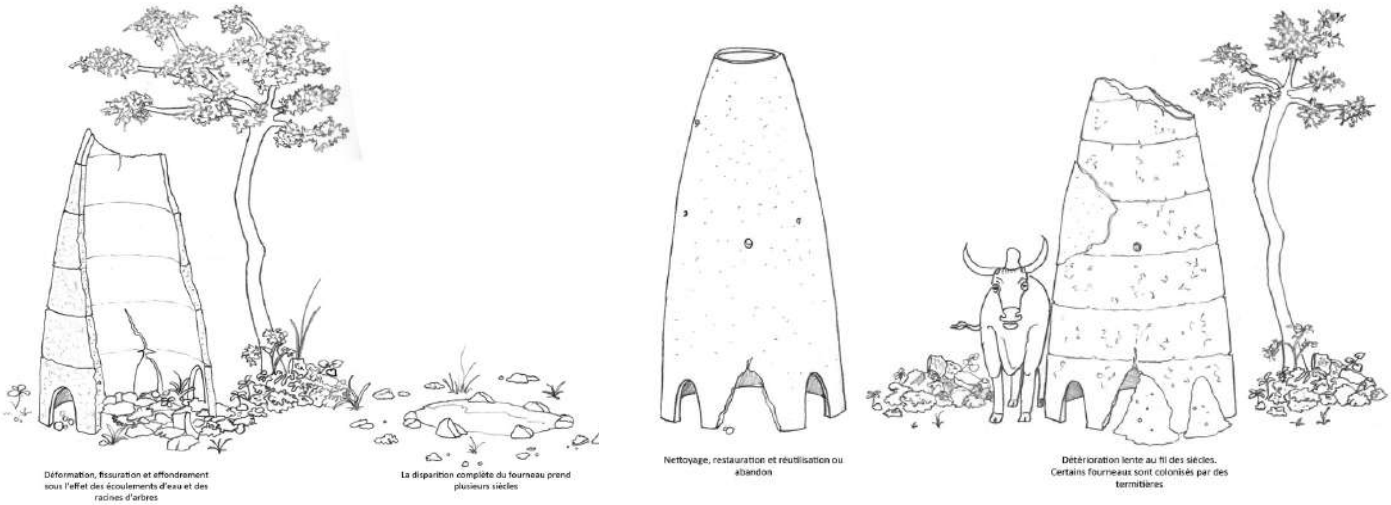

AUTHENTICITÉ

Les sites témoignent d'une continuité de production sur plus de 2700 ans, de la maîtrise des procédés de réduction et de transformation du fer, ainsi que de l'apport essentiel de cette technologie à l'histoire des peuplements africains, et non seulement à l'histoire des peuples du Burkina Faso. Les cinq sites de métallurgie du bien expriment une valeur universelle exceptionnelle tant par l'âge du phénomène, la forme des structures de réduction, la complétude des éléments du complexe métallurgique, la diversité et la richesse des techniques architecturales, ainsi que par les traditions des forgerons encore vivantes

PROTECTION ET GESTION

L'aire du bien correspond à un total de 122,3 ha, avec des zones tampons totalisant 797,5 ha. Ces biens sont protégés pour l'essentiel par des PV de palabres, par lesquels les populations octroient à l'Etat-partie du Burkina Faso, des aires pour une meilleure protection du bien.

Exemple de PV de palabre

REGION DES HAUTS-BASSINS
PROVINCE DU TUY
COMMUNE DE BEKUY
DELEGATION SPECILAE
N°2015-/RHBS/PTUY/CBKY/DS

BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice

Békuy, le 07 AOUT 2015

Le Préfet, Président de la Délégation Spéciale de Békuy

A

Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme

-OUAGADOUGOU -

Objet : Avis de la Délégation Spéciale sur l'attribution de la zone tampon

Réf : V/L N° 2015- 0361/MCT/CAB/DSC-PM du 24 /03/2015

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre correspondance ci-dessus citée en référence, par laquelle vous sollicitez la concession d'un terrain sis au pourtour du site de métallurgie de fer de Békuy, j'ai l'honneur de vous notifier l'accord de la Délégation Spéciale de Békuy pour la disponibilité de ce terrain en vue de la réalisation d'une zone tampon dans le but de protéger et de préserver ce joyau culturel qui constitue un patrimoine hautement historique auquel la Commune de Békuy accorde un intérêt particulier.

Aussi, voudrais-je vous assurer de notre entière disponibilité à vous accompagner dans le processus de l'inscription dudit site au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Ampliations
-MATDS
- GBD
-HC/TUY
- A/C

Le Président de la Délégation Spéciale
Commune de BEKUY
Fié Dénis TRAORE
Secrétaire Administratif

REGION DES HAUTS-BASSINS
PROVINCE DU TUY
COMMUNE DE BEKUY

BURKINA FASO
Unité -Progrès -Justice

PROCES-VERBAL DE PALABRE

L'an deux mil quinze et le vendredi sept août à 16 heures 15 minutes, nous soussignés TRAORE Fié Dénis, Préfet, Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Békuy, avons procédé à la consultation des personnes ci-après ; en vue de recueillir leur avis sur le projet d'inscription du site métallurgique de fer de Békuy sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO :

- DOMBOUE Benoît, Chef de terre
- DOMBOUE André, Chef de terre
- BAZOUM Gnindé, Chef coutumier de Békuy ;
- BAZOUM Adama, Chef du village de Békuy ;
- BARROU Béta, Président CVD de Békuy.

Reconnus comme notables de la localité et qui étaient présents à la réunion des parties prenantes du 22/12/2014 initiée par la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial du Ministère en charge de la culture et précédée de la visite du site. La présente rencontre vise à solliciter la concession d'un terrain d'une superficie de 439,5 hectares sis au pourtour dudit site.

A cet effet, nous avons engagé la palabre suivante :

La concession dudit terrain au Ministère de la Culture et du Tourisme au titre de zone tampon devant servir à la protection du site de métallurgie ancienne de fer de Békuy proposé pour inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Les personnes consultées ont à l'unanimité donné leur accord pour l'occupation dudit terrain, ne réclamant aucun frais ni dédommagement.

C'est sur une note de satisfaction des parties que la réunion a pris fin à 17 heures 10 minutes par les mots de remerciement du Préfet.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Békuy les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signés :

Les Chefs de terre (70072205/60708495) :

DOMBOUE Benoît — DOMBOUE André

Le Chef coutumier de Békuy : (74403095)
BAZOUM Gnindé

Le Chef du village de Békuy : (70896095)
BAZOUM Adama

Le Président CVD de Békuy : (76721405)
BARROU Béta

Le Préfet, Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Békuy : (70704626/70486708)
Fié Dénis TRAORE
Secrétaire Administratif

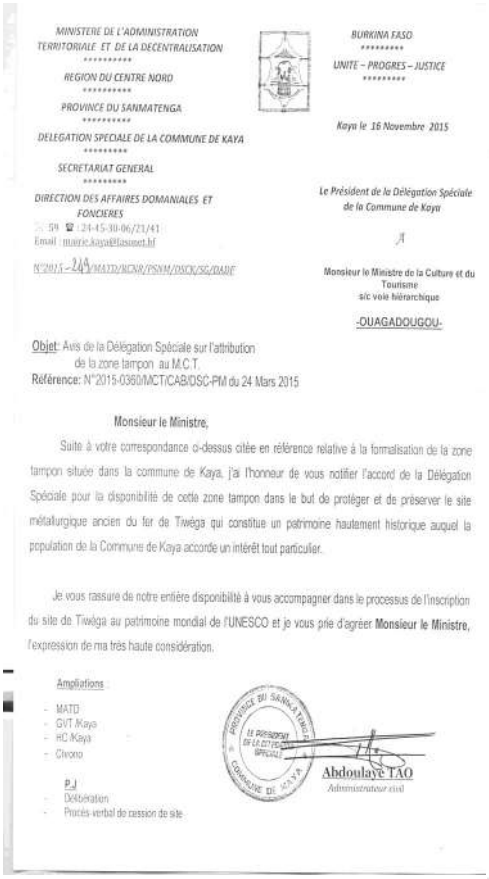

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION
REGION DU CENTRE NORD
PROVINCE DU SANMATENGA
DELEGATION SPECIALE DE LA COMMUNE DE KAYA
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES ET FONCIERES
59 ☎ : 24-45-30-06/21/41
Email : mairie.kaya@fasonet.bf

N°2015 - 249 /MATD/RCNR/PSNM/DSCK/SG/DAFF

BURKINA FASO
UNITE – PROGRES – JUSTICE

Kaya le 16 Novembre 2015

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Kaya

A

Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme
s/c voie hiérarchique

-OUAGADOUGOU-

Objet: Avis de la Délégation Spéciale sur l'attribution de la zone tampon au M.C.T.
Référence: N°2015-0360/MCT/CAB/DSC-PM du 24 Mars 2015

Monsieur le Ministre,

Suite à votre correspondance ci-dessus citée en référence relative à la formalisation de la zone tampon située dans la commune de Kaya, j'ai l'honneur de vous notifier l'accord de la Délégation Spéciale pour la disponibilité de cette zone tampon dans le but de protéger et de préserver le site métallurgique ancien du fer de Tiwéga qui constitue un patrimoine hautement historique auquel la population de la Commune de Kaya accorde un intérêt tout particulier.

Je vous rassure de notre entière disponibilité à vous accompagner dans le processus de l'inscription du site de Tiwéga au patrimoine mondial de l'UNESCO et je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Ampliations
- MATD
- GVT Kaya
- HC Kaya
- Chrono

P.J
- Délibération
- Procès verbal de cession de site

Le Président de la Délégation Spéciale
Abdoulaye TAO
Administrateur civil

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION
REGION DU CENTRE NORD
PROVINCE DU SANMATENGA
DELEGATION SPECIALE COMMUNALE DE KAYA
SECRETARIAT GENERAL
59 ☎ :40-45-30-06/21/41
Email : mairie.kaya@fasonet.bf

BURKINA FASO
UNITE – PROGRES – JUS

DELIBERATION N° 2015- 17 /MATD/RCNR/PSNM/DSCK/SG, portant délimitation et la sécurisation du site de TIWEGA

- Membres de la délégation spéciale communale : 43
- Membres présents : 31
- Membres absents : 12
- Procurations : 00
- Quorum : 29

L'an deux mille quinze et le vendredi trente octobre à partir de neuf heures quarante minutes, la délégation spéciale de la commune de Kaya s'est réunie pour sa troisième session ordinaire dans la salle de la maison des jeunes.

VU la constitution;
VU la charte de la Transition;
VU le Décret N° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014, portant nomination du Premier Ministre;
VU le Décret N°2014-004/PRES/PM du 23 novembre 2014, portant composition du Gouvernement du BURKINA FASO;
VU le Décret n°2015-892/ PRES/TRANS/PM du 19 juillet 2015, portant remaniement du Gouvernement;
VU la Loi N° 027-2006/AN du 05 décembre 2006, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales;
VU la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, ensemble et ses modificatifs ;
VU la loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
VU la Loi n°034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant Régime Foncier et Rural ;
VU la Loi n°34-2012/AN du 02 Juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso;
VU le décret n° 2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006 portant régime financier et comptable des Collectivités Territoriales;
VU le Décret N° 2013-431/PRES/PM/MATD/MATS/MEF du 30 mai 2013 portant conditions d'installation, composition et fonctionnement de délégations spéciales des collectivités territoriales;
VU le Procès-verbal du 13 janvier 2015 relatif à l'installation du président et des membres de la délégation spéciale de la commune de Kaya;

DELIBERE

Article 1 : Il est autorisé la délimitation et la sécurisation du site de TIWEGA, une zone touristique d'environ quinze (15) hectares, en vue de son inscription au patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Article 2 : La présente délibération prend effet pour compter de sa date d'approbation par l'autorité de tutelle.

Ainsi fait et délibéré le 30 octobre 2015

Les Secrétaires de séance

Joël Marie Jean Chrisostome NIKIEMA

Souleiman SORE

Le Président de séance

Abdoulaye TAO
Administrateur Civil

Délibération portant délimitation et sécurisation du site de TIWEGA

Le bien est protégé au niveau national par un ensemble de lois dont la loi 024 du 13 novembre 2007, auxquelles s'ajoute la protection traditionnelle assurée par les communautés locales sur la base du droit coutumier. La gestion est également assurée au niveau local par les communautés. Un système de gestion, établi pour la période 2018 à 2022, s'appuie sur les plans de gestion de chacun des cinq sites et constitue l'outil principal de gestion durable du bien. Le bien est géré au plan de la réflexion et des orientations par un Comité national de gestion et au plan pratique par la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial. Le comité national de gestion exerce une autorité et un contrôle sur l'ensemble des questions relatives aux sites. À l'échelle de chaque site un comité local a été mis en place pour veiller à la gestion durable du bien par les communautés locales.

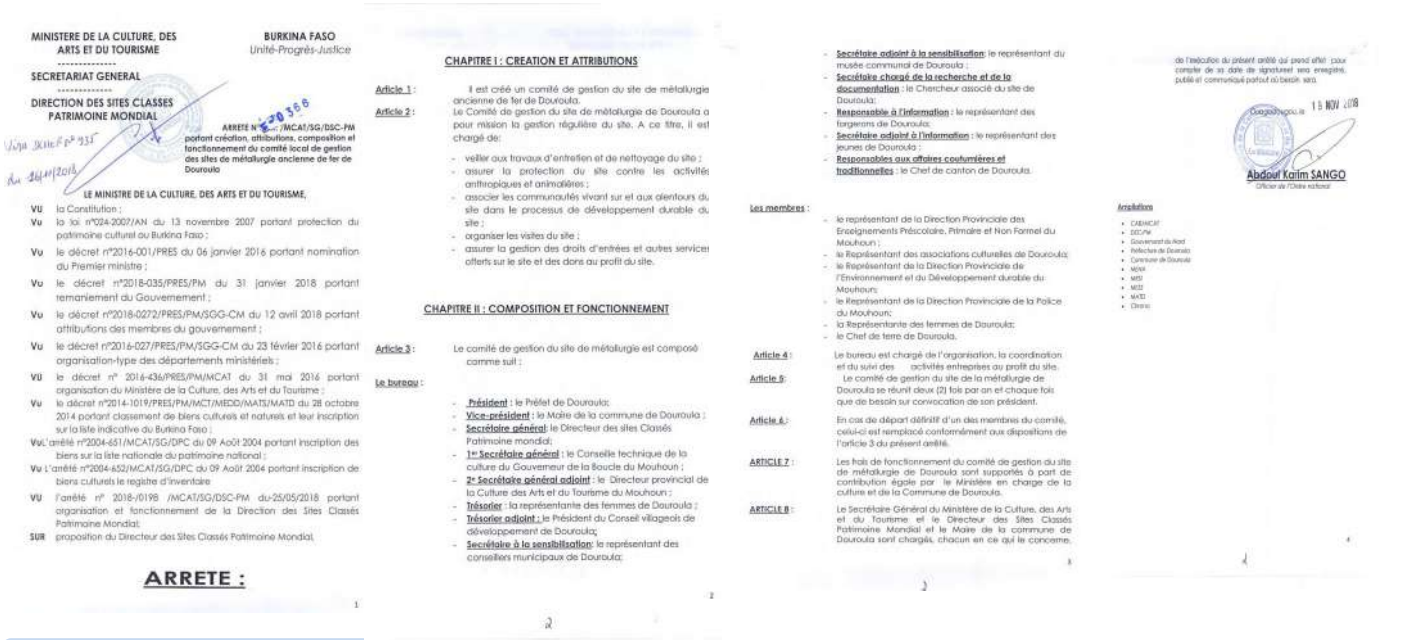
MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SITES CLASSES PATRIMOINE MONDIAL

ARRETE N°…/MCAT/SG/DSC-PM portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité local de gestion des sites de métallurgie ancienne de fer de Douroula

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME,

VU la Constitution ;
Vu la loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ;
Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le décret n°2018-035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du gouvernement ;
Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
VU le décret n° 2016-436/PRES/PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
Vu le décret n°2014-1019/PRES/PM/MCT/MEDD/MATS/MATD du 28 octobre 2014 portant classement de biens culturels et naturels et leur inscription sur la liste indicative du Burkina Faso ;
Vu L'arrêté n°2004-651/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription des biens sur la liste nationale du patrimoine national ;
Vu L'arrêté n°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 Août 2004 portant inscription de biens culturels le registre d'inventaire
VU l'arrêté n° 2018-/0198 /MCAT/SG/DSC-PM du-25/05/2018 portant organisation et fonctionnement de la Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial;
SUR proposition du Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial

ARRETE :

CHAPITRE I : CREATION ET ATTRIBUTIONS

Article 1 :
Article 2 :

Il est créé un comité de gestion du site de métallurgie ancienne de fer de Douroula.
Le Comité de gestion du site de métallurgie de Douroula a pour mission la gestion régulière du site. A ce titre, il est chargé de:

- veiller aux travaux d'entretien et de nettoyage du site ;
- assurer la protection du site contre les activités anthropiques et animalières ;
- associer les communautés vivant sur et aux alentours du site dans le processus de développement durable du site ;
- organiser les visites du site ;
- assurer la gestion des droits d'entrées et autres services offerts sur le site et des dons au profit du site.

CHAPITRE II : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Article 3 :

Le comité de gestion du site de métallurgie est composé comme suit :

Le bureau :

- Président : le Préfet de Douroula;
- Vice-président : le Maire de la commune de Douroula ;
- Secrétaire général: le Directeur des sites Classés Patrimoine mondial;
- 1er Secrétaire général : le Conseiller technique de la culture du Gouverneur de la Boucle du Mouhoun ;
- 2e Secrétaire général adjoint : le Directeur provincial de la Culture des Arts et du Tourisme du Mouhoun ;
- Trésorier : la représentante des femmes de Douroula ;
- Trésorier adjoint : le Président du Conseil villageois de développement de Douroula;
- Secrétaire à la sensibilisation: le représentant des conseillers municipaux de Douroula;
- Secrétaire adjoint à la sensibilisation: le représentant du musée communal de Douroula ;
- Secrétaire chargé de la recherche et de la documentation : le Chercheur associé du site de Douroula;
- Responsable à l'information : le représentant des forgerons de Douroula;
- Secrétaire adjoint à l'information : le représentant des jeunes de Douroula ;
- Responsables aux affaires coutumières et traditionnelles : le Chef de canton de Douroula.

Les membres :

- le représentant de la Direction Provinciale des Enseignements Préscolaire, Primaire et Non Formel du Mouhoun ;
- le Représentant des associations culturelles de Douroula;
- le Représentant de la Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement durable du Mouhoun;
- le Représentant de la Direction Provinciale de la Police du Mouhoun;
- la Représentante des femmes de Douroula;
- le Chef de terre de Douroula.

Article 4 :
Article 5:
Article 6 :
ARTICLE 7 :
ARTICLE 8 :

Le bureau est chargé de l'organisation, la coordination et du suivi des activités entreprises au profit du site.
Le comité de gestion du site de la métallurgie de Douroula se réunit deux (2) fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son président.
En cas de départ définitif d'un des membres du comité, celui-ci est remplacé conformément aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté.
Les frais de fonctionnement du comité de gestion du site de métallurgie de Douroula sont supportés à part de contribution égale par le Ministère en charge de la culture et de la Commune de Douroula.
Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et le Directeur des Sites Classés Patrimoine Mondial et le Maire de la commune de Douroula sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 15 NOV 2018

Abdoul Karim SANGO
Officier de l'Ordre national

Annexes

- CABINET
- DSCPM
- Gouvernement du Nord
- Préfecture de Douroula
- Commune de Douroula
- MJHR
- MEF
- MSS
- MATD
- Divers

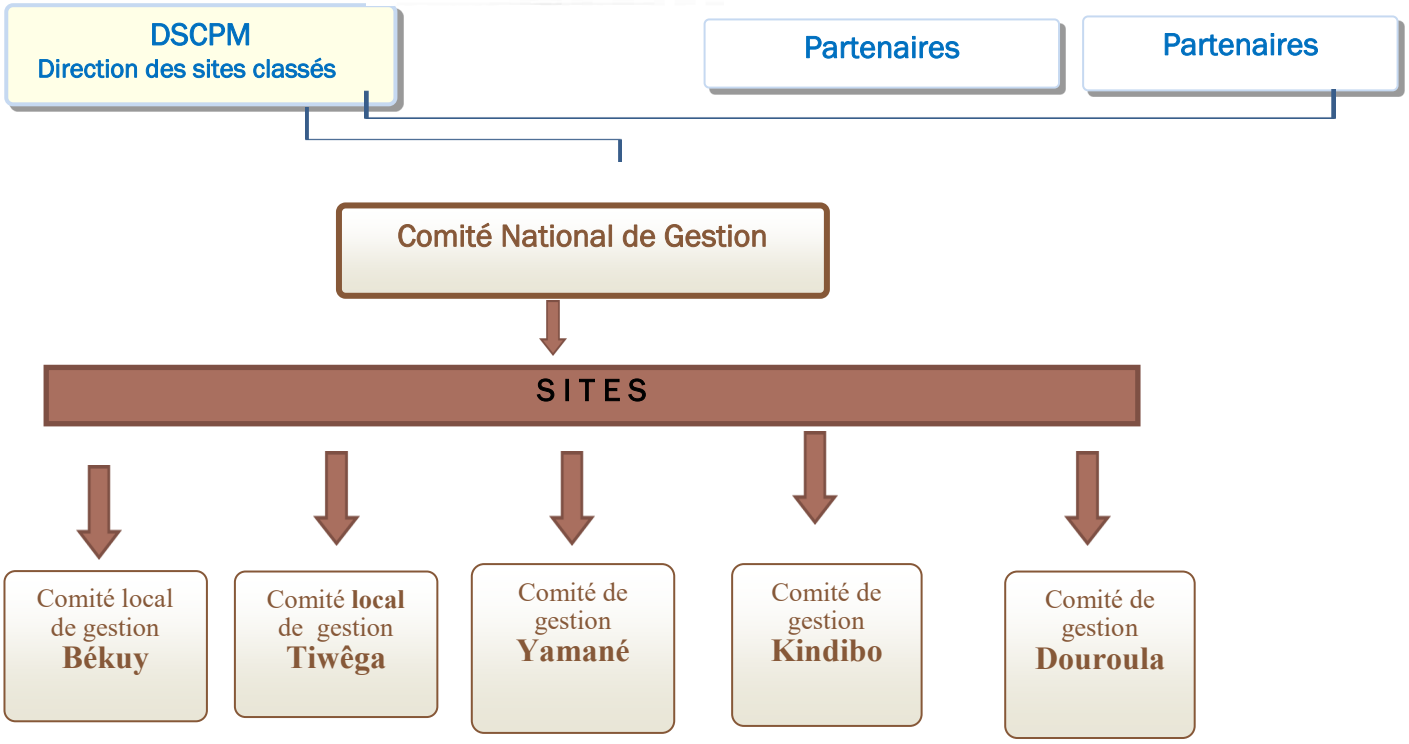

INITIATIVES ENDOGÈNES DE SAUVEGARDE

Transmission des savoir et savoir-faire de la métallurgie traditionnelle de fer

Scènes de démonstration de la réduction du minerai de fer lors du festival Wedbinde de 2012 qui se tient tous les deux ans à Kaya, où se rassemblent plusieurs équipes de forgeron du Burkina-Faso et d'autres parties du monde pour présenter et échanger leurs savoirs.

Festival Wedbindé de Kaya

Le festival « Wedbinde » des forgerons de Kaya qui a lieu tous les deux ans est pour l'instant l'activité principale de promotion de la métallurgie. Cette action de promotion existe grâce à la mobilisation de l'association « **Passaté** ». Le festival rassemble des métallurgistes de plusieurs régions du monde pour des démonstrations des métallurgistes d'antan.
Ce rassemblement de forgerons, de chercheurs et de passionnés de la culture entretient aussi bien le patrimoine matériel qu' immatériel lié aux sites de métallurgie ancienne.

la jeunesse lors du festival Wed Bindé, Kaya, décembre

ANNEXE: LA CHAINE OPERATOIRE DE LA METALLURGIE PRIMAIRE

(DESSINS DE SÉBASTIEN MORISET, CRATERRE)

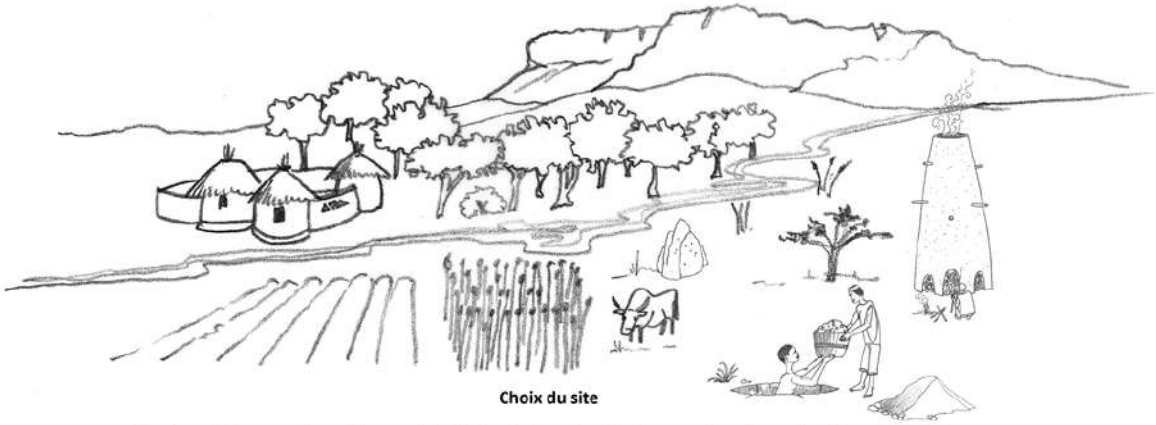

Choix du site

Tous les matériaux sont disponibles pour la réduction du fer: minerai, bois pour préparer le combustible, eau, fondant...
Le lieu permet la vie pour les forgerons : sécurité, terres cultivables, paturâges pour le bétail, eau...

Collecte des matériaux indispensables à la construction du fourneau et à la fabrication des outils :

a - terre latéritique (fourneau)
b - terre argileuse (pour les poteries)
c - terre de termitière pour les enduits
d - morceaux de tuyères provenant de fourneaux détruits ou anciens
e - morceaux de scories provenant de fourneaux détruits ou anciens
f - paille et fibres pour les paniers
g - bois pour les échelles, les échaffaudages et le charbon de bois
h - minerai

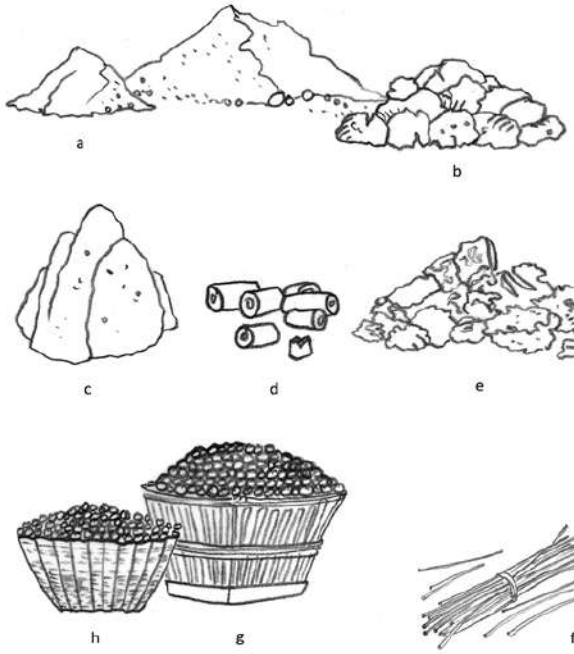

Préfabrication d'outils et d'éléments du fourneau:

i - tuyères pour le fourneau ou la forge
j - pots de terre pour stocker l'eau
k - paniers pour transporter le minerai

Insertion de bois qui serviront d'échaffaudage pour le remplissage et la construction des levées supérieures.

Construction de la dernière levée.

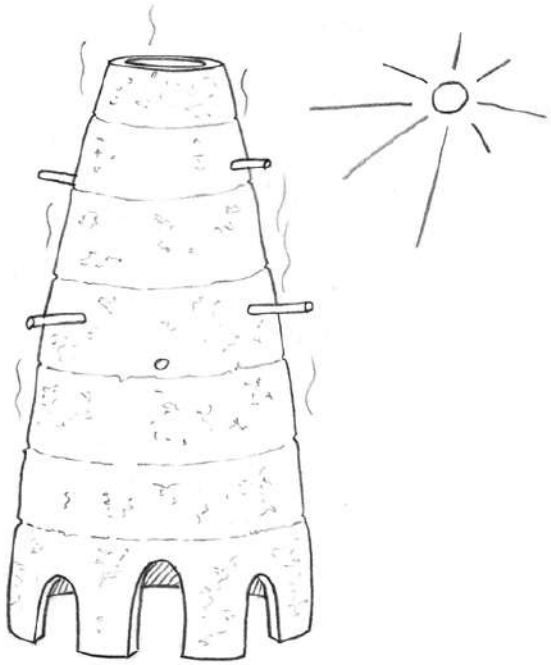

Séchage complet pendant 1 à 2 mois.

Application d'enduit sur les faces intérieures et extérieures, au moins sur la partie basse où la réduction va se faire.

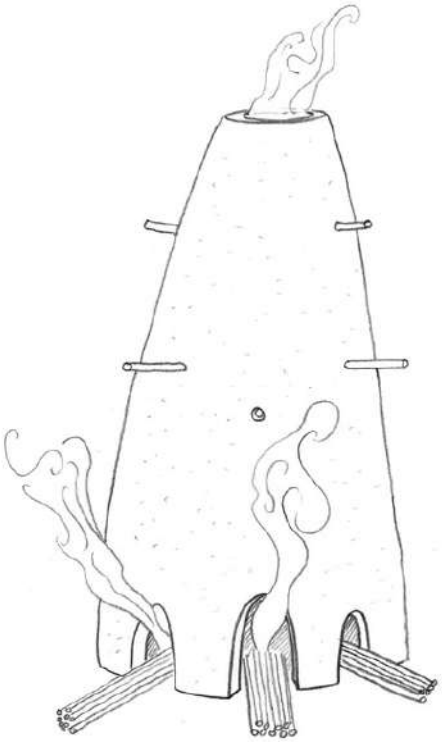

Préchauffe à l'aide de tiges de mil, paille...

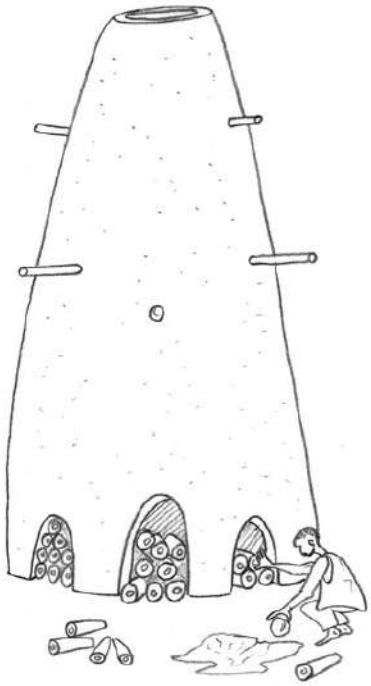

Colmatage des ouvertures avec des tuyères préfabriquées en terre-paille

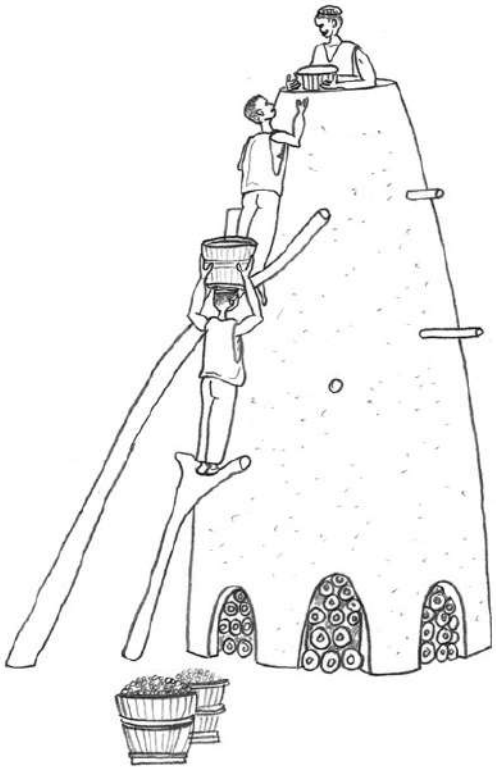

Remplissage par le haut à la chaîne, en se servant d'échelles et des bois fichés dans la paroi du four.

Remplissage par le haut. La base est remplie de paille. Viennent ensuite des couches alternées de charbon et de minerai. La proportion est de un gros panier de charbon pour un petit de minerai.

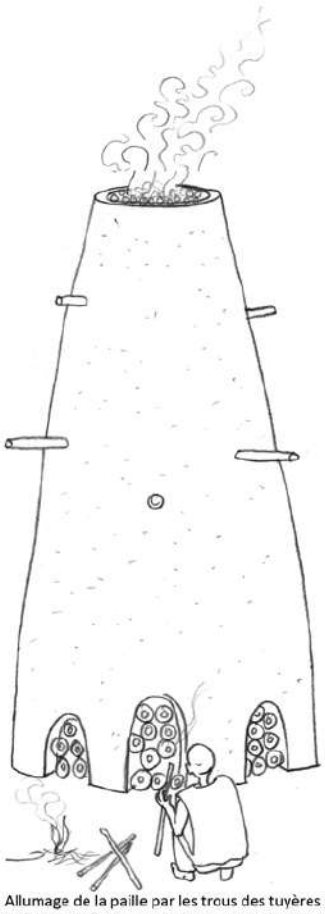

Allumage de la paille par les trous des tuyères à l'aide de tiges de mil. Le feu est obtenu à l'aide d'un silex, de métal , de coton et de fibres de kapokier.

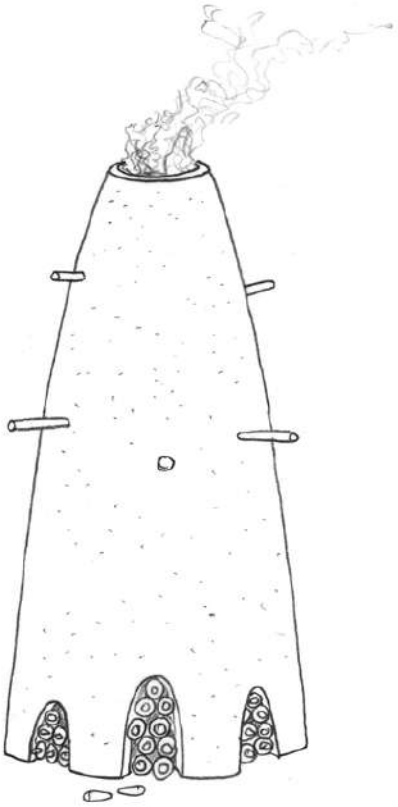

La réduction dure 2 à 3 jours. Le nombril permet de surveiller l'état de la combustion. Du charbon est parfois ajouté par le sommet

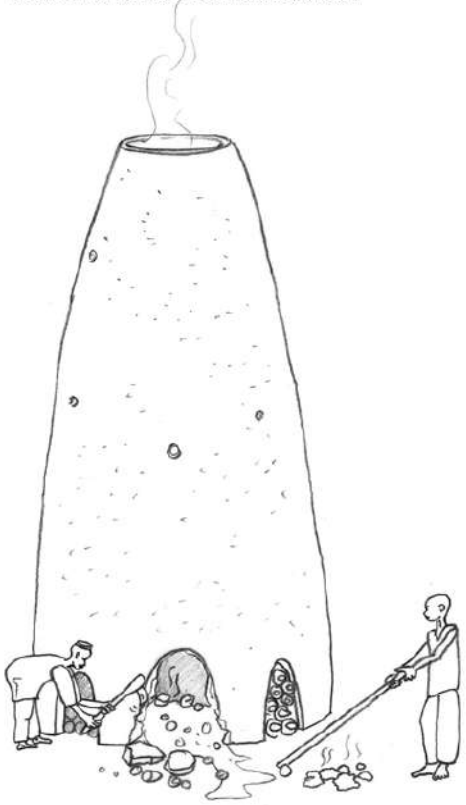

Ouverture de la base pour évacuer la gangue (matière fondue) et récupérer les loupes

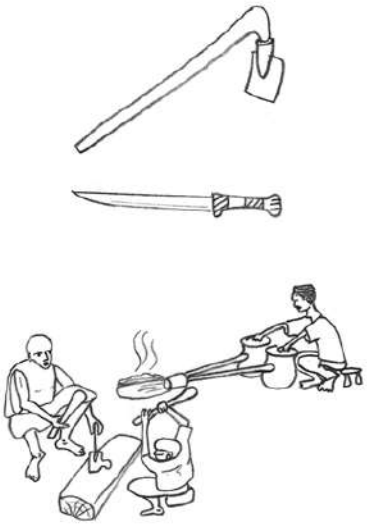

Les loupes sont utilisées dans les forges pour réaliser des outils, bijoux... Les fourneaux de réduction sont généralement construits en brousse, mais les ateliers de forge sont aménagés près des concessions.